



## Délibération n°2025-29

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 20 février 2025)

Date de convocation : 12/02/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 21  
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

**Pouvoirs** : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand  
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul  
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert  
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

**Secrétaire de séance** : M. LOUSTAU Christian

**OBJET** : AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT, D'EXTENSION ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE ROCHE MASSIVE CALCAIRE SUR LA COMMUNE DE REBENACQ

**RAPPORTEUR** : Jean-Luc MONGAUGE, Vice-Président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été sollicitée par les services de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour donner un avis sur le projet de renouvellement, d'extension et de modification des conditions d'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire sur la commune de Rébenacq. Ce projet fait l'objet d'une enquête publique pendant une durée d'un mois, du 28 janvier au 28 février. Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 15 mars 2025. Les documents relatifs à ce projet sont consultables en mairie de Rébenacq ainsi que via le lien suivant :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-planification-et-urbanisme-construction/Enquetes-publiques/En-cours/Rebenacq-Ste-Heidelberg-Materials-renouvellement-exploitation-d-une-carriere>

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, débattu lors du conseil communautaire du 6 juin 2024, affiche dans son 3<sup>ème</sup> axe stratégique « Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, le tourisme et la filière bois » un objectif de « pérenniser les industries existantes qui constituent un atout indéniable dans l'attractivité du territoire, notamment dans le bassin de vie d'Arudy ». Les élus communautaires ont souhaité lors de ce débat réaffirmer également la possibilité pour les carrières existantes de se développer, en soulignant l'intérêt pour le territoire de bénéficier de ressources minérales produites localement.

D'un point de vue de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), le projet identifie des risques liés à l'altération chronique ou accidentelle de la qualité des eaux souterraines en cas d'infiltration d'eaux de ruissellement pluviales polluées. Il conviendra de s'assurer que les mesures d'évitement et de réduction soient mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la collecte des eaux pluviales, les conditions de stockage des hydrocarbures et le suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines.

Aussi, vu le projet de renouvellement, d'extension et de modification des conditions d'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire sur la commune de Rébénacq présenté par la société GSM ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 juin 2024 actant le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée d'Ossau ;

Considérant que le projet de renouvellement, d'extension et de modification des conditions d'exploitation de la carrière de Rébénacq est compatible avec les axes du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT ;

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOPTE** le présent rapport.

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de projet de renouvellement et d'extension des activités d'une carrière de calcaire à ciel ouvert sur la Commune de Rébénacq.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

